

La gestion des embâcles

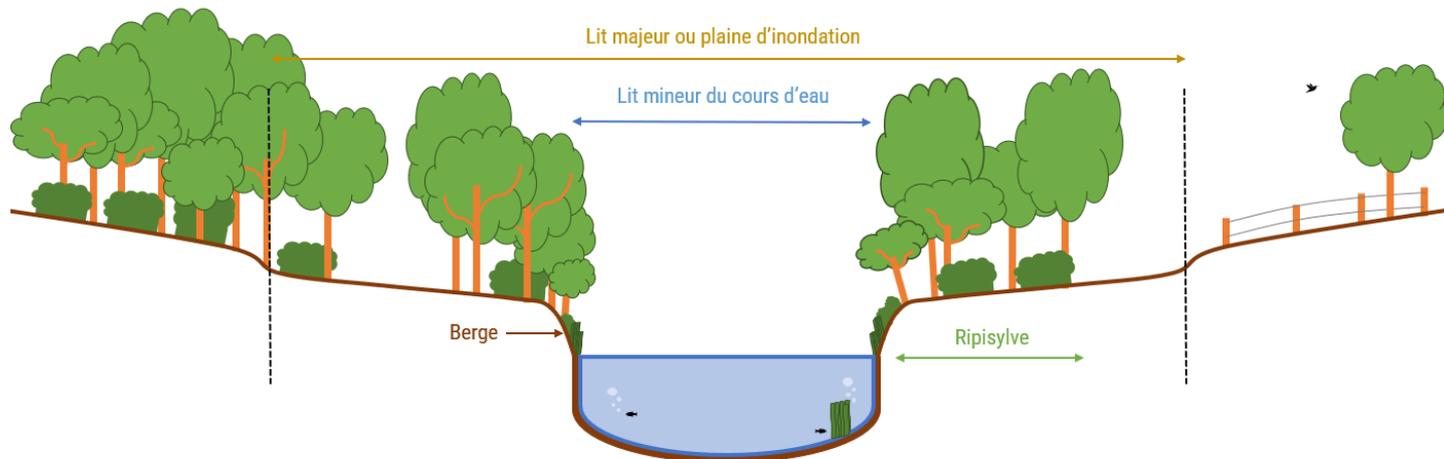


Figure 1 - Coupe transversale d'un cours d'eau

Les embâcles constituent une accumulation de bois et débris divers entravant, plus ou moins, le lit mineur d'un cours d'eau. Ces derniers présentent de nombreux bénéfices pour le milieu aquatique, toutefois leur présence peut venir perturber les écoulements et causer plusieurs problèmes.

Pourquoi faut-il laisser des embâcles ?

Les embâcles sont naturels. Il s'agit de branches, de troncs, provenant de la végétation qui borde les cours d'eau (ripisylve).

Ils présentent une multitude de bénéfices pour le milieu. En effet, ils participent à la **diversification des habitats** et donc du milieu. Ils sont **supports de vie** de beaucoup d'espèces (notamment les insectes, amphibiens, poissons etc...), mais servent également **d'abris, ainsi que de support de nourriture** pour les poissons. De plus, ils participent à la stabilisation du lit de la rivière et à la diversification des écoulements, cette dernière étant essentielle pour les espèces aquatiques et pour le bon fonctionnement des cours d'eau.

⚠ Attention donc à ne pas sur-entretenir le cours d'eau en enlevant tous les embâcles sans réfléchir à leur impact sur le milieu. Le retrait des embâcles ne doit pas être systématique. Il doit être réfléchi et doit résulter **d'un entretien raisonné des cours d'eau**.

Pourquoi faut-il enlever certains embâcles ?

En entravant une partie ou la totalité du lit mineur et de l'écoulement de l'eau, les embâcles peuvent poser plusieurs problèmes pour les biens et les personnes. Ces complications sont les suivantes :

- **Aggravation du risque d'inondation à l'amont.** Les embâcles vont bloquer l'écoulement de l'eau augmentant ainsi la ligne d'eau à l'amont. Cela peut entraîner un risque d'inondation, surtout lors de petites crues.
- **Déstabilisation des ouvrages.** Selon leur taille et leur nature, les embâcles vont être à l'origine d'une déstabilisation d'ouvrages tels que les ponts, les seuils, les barrages etc...

- **Aggravation du phénomène d'érosion¹ des berges.** Il est important de noter que l'érosion est une dynamique naturelle des cours d'eau. Les embâcles, en redirigeant l'eau vers la berge opposée, vont venir amplifier le phénomène d'érosion des berges provoquant une brèche d'érosion. Ceci, bien que tout à fait naturel, peut présenter un problème pour l'homme.

Dans le cadre d'embâcles qui viendraient obstruer totalement la largeur du cours d'eau, si la zone ne présente pas d'enjeu (zones urbanisée, infrastructure etc...), il peut être intéressant de venir créer une brèche sans pour autant venir retirer la totalité de l'embâcle.

1- L'érosion est un processus naturel qui arrache les sols des berges d'un cours d'eau, les transportent ensuite sous forme de fines particules par les courants et les déposent plus loin.

Les modalités d'interventions

Quels embâcles retirer du cours d'eau ?

Les embâcles doivent être retirés s'ils :

- Obstruent totalement ou jusqu'au 2/3 le lit de la rivière.
- Favorisent l'envasement sur un linéaire important de cours d'eau.
- Présentent un danger pour un ouvrage (ponts, routes, habitations).
- Risquent de provoquer une érosion importante des berges (voire des effondrements), dangereux pour les biens ou les personnes.

Si vous avez des doutes sur le maintien ou le retrait d'un embâcle, ces quelques questions peuvent vous aider dans votre décision :

- Quel est le type d'environnement autour de l'embâcle (zones urbanisées, champs, présence d'un ouvrage...) ?
- Quelles conséquences vont avoir le retrait ou le maintien de l'embâcle ?
- L'embâcle risque-t-il d'obstruer le cours d'eau, ou permet-il de diversifier le milieu ?

La Figure ci-contre permet de résumer les questions importantes à se poser afin de décider du retrait ou non de l'embâcle.

Si le choix de retrait est choisi, il est important de noter que ce dernier peut être partiel ou total.

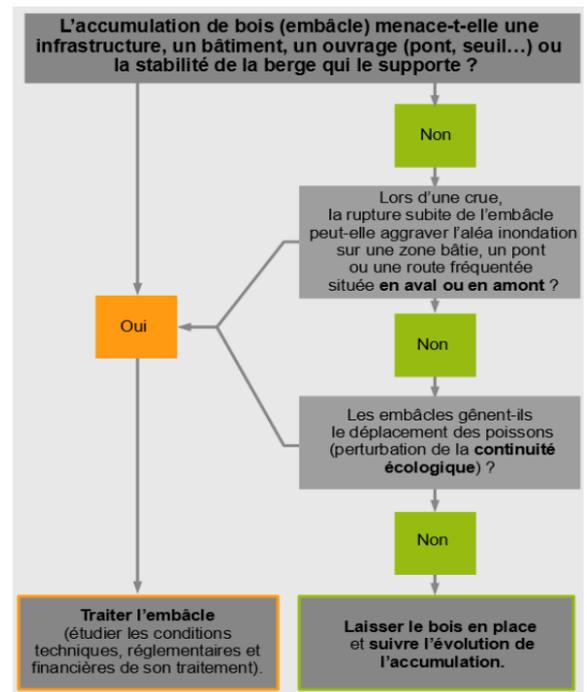


Figure 2 - Arbre de décision pour le retrait d'embâcle
(source : DDT32)

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter le SMAHBB.

Adresse mail : technique@smahbb.fr ; zoneshumides@smahbb.fr

Téléphone : 06 40 68 44 11 ; 06 82 01 96 19

Période

L'idéal pour l'enlèvement des embâcles est d'intervenir lors de périodes d'assecs, ou au plus fort de l'étiage (fin août – début octobre). Les interventions entre mars et juin sont à proscrire puisqu'il s'agit de périodes de fraie (reproduction des poissons), ainsi que de nidification des oiseaux.

Modalité d'intervention et précautions

Ces interventions sont à effectuer manuellement dans le lit ou depuis la berge, sans altérer celle-ci et sans pénétrer dans le lit du cours d'eau avec des engins mécaniques. Il faut préserver les éléments bien ancrés dans le lit. Les travaux doivent être effectués en prenant des mesures de protection afin de limiter les risques de pollution.

Lors du retrait des embâcles, les morceaux de bois ou les troncs retirés doivent être éloignés de la berge afin qu'ils ne soient pas mobilisables lors d'une prochaine crue.

Il est important de rappeler que toute intervention avec un engin circulant dans le lit mineur du cours d'eau nécessite une procédure administrative au titre de la Loi sur l'eau.